

et marchandises, en vertu de l'Acte Provincial de la 35<sup>e</sup>. de Sa Majesté.

- 5.—DITTO d'argent reçu par ditto, pour droits sur le Tabac manufacturé et le Tabac en poudre, importés en vertu de l'Acte Provincial de la 41<sup>e</sup>. de Sa Majesté, chap. 14.
- 6.—DITTO d'argent reçu par ditto, pour droits sur les Billards, en vertu de l'Acte Provincial de la 41<sup>e</sup>. de Sa Majesté, chap. 13.
- 7.—DITTO d'argent reçu par *Henry Caldwell*, Ecuier, Receveur Général, pour droits en vertu de l'Acte Provincial de Sa Majesté, étant pour pourvoir à l'érection d'une Prison commune dans chacun des Districts de *Québec* et *Montréal*.
- 8.—DITTO d'argent qui montre les droits de Pilotage recueillis en vertu de l'Acte Provincial de la 45<sup>e</sup>. de Sa Majesté, qu'après avoir déduit £45 12 1 pour la dépense de la collection, (y comprenant un surplus de £3082 9 1 $\frac{1}{2}$  de l'année dernière,) il s'est manqué la somme de £198 5 0 $\frac{1}{2}$  courant pour qu'ils aient suffi à la dépense à laquelle ils sont appropriés.
- 9.—COMPTE d'argent reçu par *Henry Caldwell*, Ecuier, Receveur Général pour droits en vertu de l'Acte Provincial de la 48<sup>e</sup> de Sa Majesté, étant pour réparer et améliorer l'ancien *Château Saint Louis*.
- 10.—DITTO d'argent reçu par ditto pour droits en vertu des Actes de la 6<sup>e</sup>: Geo. II et 4<sup>e</sup>. et 6<sup>e</sup>. Geo. III.
- 11.—DITTO d'argent reçu par ditto pour amendes et confiscations.